

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE33

présenté par

M. Noguès, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et M. Dufau, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

A la dernière phrase de l'alinéa 27, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« et social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.